Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215602269-20251128-D20251105-DE

COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 28 novembre 2025

Membres en exercice : 13
Membres présents : 8
Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 28 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 21 novembre 2025

PRESENTS : Marie-Hélène HERRY, Pierrick PILORGET, Florence NASSOY, Mickaël THEBAUD, Tugdual GATTE, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène NEVES,

ABSENTS EXCUSÉS : Alexis POUBEAU (pouvoir à Mickaël THEBAUD)

ABSENTS : David GAUTIER, Ludovic LEVIGOUREUX, Eric LAROCHE, Neima TROGER

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Pierre-Yves HERBERT est nommé secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC OBC SUR LE POSTE DE MANAGER DE COMMERCE D 2025-11-05

Par une délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021, il a été décidé le recrutement d'un manager de commerce en charge de l'animation et de la prospection commerciale au service des 26 communes. Une convention a été signée le 28 mars 2022 pour 3 ans afin de définir les modalités financières entre la Communautés de communes et chacune de ses communes membres.

Dans le cadre de la prolongation de la mission de manager de commerce, la présente convention redéfinit les modalités financières suite à l'évolution du poste de manager de commerce et des financements publics. En effet, la subvention de la Banque des Territoires perçue durant les deux premières années du contrat n'a plus lieu. En outre, le poste de manager de commerce n'est plus occupé à temps plein mais à mi-temps. Le mi-temps restant est dédié à des missions du service développement économique, dont le financement ne relève que de l'OBC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse de signer la convention entre OBC sur le poste de manager de commerce à 0 voix pour, 3 abstentions, 6 voix contre.

Le Maire,

Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,

Pierre-Yves HERBERT